

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

- GOMEZ RUIZ Sixtine Victoire née le 18-08-2019
- MAGIS CHAUVEL Lucie Marie Fleur née le 28-08-2019
- COSKUN Seymen Zafer né le 30-08-2019
- MERVILLE RAGOUTAN Naélya née le 31-08-2019
- CHALAKOVA Snezhana Angel né 02-09-2019
- HORRE Réda né le 03-09-2019
- BOUTEILLER NAVAROT Liya née le 09-09-2019

Nos félicitations aux heureux parents

MARIAGES

- BORDAS Maxime et AUDIFFRET Nathalie mariés le 24-08-2019
- PAUQUET Olivier et PALVADEAU Laurence mariés le 24-08-2019
- MORIN Erwann et MESNARD Caroline mariés le 07-09-2019
- DUPUY Nicolas et SARRAILH Jennifer mariés le 14-09-2019
- MUYARD Noah et CATIEPOLT Marjolaine mariés le 14-09-2019
- BILESIMO Jean-Claude et HABLAINVILLE Nadège mariés le 21-09-2019
- CHALAD Samir et GONCALVES Cécile mariés le 21-09-2019

Nos félicitations aux heureux mariés

DÉCÈS

- Mme BION Ginette Hélène veuve BOUYSSONNIE décédée le 25-08-2019
- Mme STRACKE Hildegard épouse GATEUIL décédée le 01-09-2019
- Mme DENDARIAENA épouse BENEY Catherine décédée le 15-09-2019
- Mme BOSSUET Jeanne épouse CATTARIN décédée le 15-09-2019
- M. VINIEGRA François décédé le 15-09-2019

Nos condoléances aux familles dans la peine

SMICVAL MARKET

Horaires d'été (1^{er} mars au 31 octobre): du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.
Pensez à vous munir de votre carte.

Journal Municipal de Vayres

Directeur de publication : Jacques Legrand
Elue chargée de la conception, rédaction, photos : Eve Ribes

CONTACTS UTILES

Mairie	05 57 55 25 55
Mairie (urgence)	06 77 85 48 72
Site internet :	http://www.mairie-vayres.fr
C.C.A.S.	05 57 55 25 53
Police municipale	06 81 56 53 09
Bibliothèque	05 57 55 19 30
École maternelle	09 64 07 85 02
École élémentaire	05 57 74 83 14
Centre de loisirs	05 57 84 91 85

NUMÉROS D'URGENCE

Médecin de garde (SAMU) :
15 téléphone fixe
112 téléphone portable
Ambulance Vayres : 05 57 74 76 23
Centre anti-poison : 05 56 96 40 80
Police : 17
Pompiers : 18

HORAIRES DES MESSSES

Samedi 05 18h30 ST AUBIN
Dimanche 06 17h00 ST QUENTIN
(Messe d'installation du père Jaroslaw par Monseigneur Lacombe)

Tous les lundis du mois d'octobre à 17h à l'Eglise de Vayres, CHAPELET récité.

SECRETARIAT :

Lundi : 13h 16h et du mardi au vendredi : 09h15-12h15
Tel: 09 64 10 97 69 /
secteurs.pasto.arbr@gmail.com
ACCUEIL :
Vendredi 14h-17h et Samedi 09h30-12h
Tel : 05 57 24 81 57

SMICVAL

Collecte des bacs en octobre :
ATTENTION en zone 1 vos poubelles doivent être sorties la veille au soir et en zone 2 le jour même avant midi.
Bacs jaunes: mercredis 09 et 23.
Bacs marron: mercredis 02, 16 et 30.
Biodéchets: mercredis 02, 09, 16, 23 et 30.
Pour que vos déchets puissent être ramassés par les équipes du SMICVAL :
- les sacs doivent être mis obligatoirement dans les containers.
- les cartons doivent être compactés avant d'être mis dans les containers jaunes.



OCTOBRE 2019

Mairie : Téléphone 05 57 55 25 55
Site internet : <http://www.mairie-vayres.fr>

LES RENDEZ-VOUS DU MOIS

Lundi 30/09 au jeudi 03/10 : BOURSE AUX VÊTEMENTS, salle D. Malville, 9h à 18h
Dimanche 06 : BOURSE AUX JOUETS/VIDE-GRENIERS, Au Coeur de la Fête, salles D. Malville et du Blason, parc de la mairie, 8h à 18h

Mercredi 09 : Contes pour les tout-petits, salle du Blason, 10h30

Mercredi 09 : Loto du Club Amitié Et Loisirs, salle D. Malville, 14h30

Jedi 10 : Réunion mensuelle de la Généalogie, salle de conférences, 14h-17h

Dimanche 13 : PORTES OUVERTES DES CHATEAUX DES GRAVES DE VAYRES

(Renseignements Maison du Vin 05-57-74-86-42)

Samedi 19 : RANDO VELOS de Générations St-Pardon, RDV halle de St-Pardon, 14h30

Samedi 19 : LOTO DU TELETHON, salle D. Malville, 14h

Dimanche 20 : AVFSO bourse d'échange fapophile, salle D. Malville, de 9h à 18h

Dimanche 20 : Réunion mensuelle de la philatélie, salle de conférences, 10h-12h

Jedi 31 : HALLOWEEN PARTY du Comité des Fêtes, salle D. Malville, 16h

A suivre en novembre :

- **Dimanche 03 : VIDE-GRENIERS LA MAIN VAYRES'TE**, salles municipales et parc de la mairie, 8h-17h



LE NOUVEAU VISAGE DU CENTRE BOURG

L'avenue de Libourne, entre la place de l'église et le rond-point de la Pompe, a changé de configuration après quelques semaines de travaux. Cette portion a été transformée en zone de rencontre partagée où les piétons et les vélos sont prioritaires. La mise en place de feux tricolores ayant été refusée par les services du Conseil départemental, une écluse a donc été réalisée dans la montée pour réduire significativement la vitesse des véhicules entrant dans cette zone où la vitesse est limitée à 20km/h. Dans cette zone partagée, la voie piétonnière (couleur beige) a été élargie et permet un passage accessible des PMR et des poussettes. La bande de roulement matérialisée en noir pour les véhicules a été rétrécie. Elles sont toutes deux au même niveau. Le croisement des véhicules est possible en empiétant sur les voies piétonnières, mais seulement en l'absence de piétons ou de vélos, prioritaires sur les véhicules. Cette portion de village, après des décennies de priorité donnée aux voitures et camions, a été réattribuée aux habitants de Vayres, riverains, enfants et familles pouvant à nouveau circuler à pied ou en vélos pour se rendre à l'école ou aux commerces. Il est important de rappeler qu'une zone de rencontre partagée est limitée à 20km/h pour permettre une circulation harmonieuse et sans risque pour les piétons et vélos prioritaires.

Cinq points étaient à l'ordre du jour.

- Incorporation dans le domaine public de la parcelle AL 11 située Avenue de Libourne (Régularisation).
 - Dénomination de la voirie du lotissement en cours d'aménagement entre l'impasse du Sudre et l'avenue d'Embeyres (Il est proposé "rue des Eglantiers").
 - Création de deux postes dans la filière animation (stagiairisation de deux contractuels).
 - Approbation du régime indemnitaire RIFSEEP (Régime tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) du personnel communal.
 - Règlement intérieur applicable au personnel communal.
- Tous ces points ont été adoptés à l'unanimité.

PERMANENCE DU MAIRE

Monsieur le Maire assurera les permanences suivantes en mairie sur rendez-vous auprès du secrétariat au 05 57 55 25 55 :

- le samedi 23 novembre de 9h30 à 12h30.
- le samedi 14 décembre de 9h30 à 12h30.

Il est toutefois possible de prendre rendez-vous avec Monsieur le Maire à un autre moment auprès du secrétariat.



Ma Commune Assure

A l'initiative de Monsieur Le Maire qui souhaite que le plus grand nombre de nos concitoyens puisse bénéficier d'une mutuelle collective, la municipalité a autorisé **Ma Commune Assure** à vous proposer ses garanties et tarifs.

Pour le mois d'octobre, les permanences auront lieu le lundi 7 octobre de 14h à 17h et le lundi 21 octobre de 9h à 12h dans les bureaux situés au rez-de-chaussée de la mairie. Les prises de rendez-vous s'effectueront en Mairie.

Le Club Informatique de Vayres a repris ses activités tous les mardis de 14h à 18h à la salle de la RPA, rue du Sudre.

Contact :
Jean Michel Florit : 06 03 15 16 20 / clubinformatiquevayres@orange.fr
Site :
clubinformatiquevayres33.weonea.com

PLIE DU LIBOURNAIS

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

Service porté par la CALI, ce dispositif d'accompagnement renforcé vers l'emploi vous propose de bénéficier d'un appui et de conseils dans vos démarches pour trouver un emploi ou une formation. Ce dispositif s'adresse aux personnes de plus de 25 ans en recherche active d'emploi.

C'est un accompagnement individualisé et de proximité, sans limite dans le temps. Pour tout renseignement ou prise de rendez-vous, contactez Séverine CORNET :

06 11 68 76 91 / scornet@lcali.fr

Lieux de permanence : Mairie de Nérigean et Pépinière d'entreprises de Izon

Pour aller plus loin www.pliedulibournais.fr ou www.lcali.fr (onglet compétences/Politique de la ville/ La Politique d'insertion et d'emploi



CENTRE DE RADIOLOGIE

Fermeture définitive

En raison du départ en retraite de deux médecins radiologues de la SELARL d'Imagerie Médicale de la Vallée de l'Isle sans successeurs, les associés restants ont décidé de fermer définitivement le cabinet de radiologie de Vayres. La fermeture est effective à compter du 30 septembre 2019.

Portail de la bibliothèque : www.bibliotheque-vayres.net
Infos et actus y sont renouvelées régulièrement !



La bibliothèque sera fermée le samedi 2 novembre 2019

Côté animations

* Prix Vayres la Lecture – édition 2020
C'est reparti pour une nouvelle édition du Prix Vayres la Lecture !

9 sélections de 3 livres, 1 vote et des ateliers pour s'ouvrir à la lecture ou simplement prendre plaisir à participer à un prix littéraire.

Comme l'an dernier les enfants participants seront récompensés par un chèque-lire.

Pour découvrir les sélections et/ou en savoir plus, n'hésitez pas à venir à la bibliothèque ou à regarder sur le site.
Date : 30 septembre 2019 – 29 mai 2020
Public : 4 ans – 17 ans (et plus)
Gratuit – Inscription au 05 57 55 19 30 ou bibliotheque@mairie-vayres.fr

* Contes pour les tout-petits

Mercredi 9 octobre 2019, Salle du Blason, 10h30

Laetitia Labadie et son mystérieux sac plein d'histoires.

Public : 6 mois - 4 ans
Gratuit – Sur réservation au 05 57 55 19 30 ou bibliotheque@mairie-vayres.fr

Au Coeur de la Fête vous informe qu'elle organisera cette année la soirée de la Saint-Sylvestre avec repas, DJ et chanteuse cabaret. Renseignements et réservation au : 07 81 01 77 76

Où trouver le médecin de garde ?

A la maison médicale de garde, à l'hôpital Robert Boulin de Libourne, à côté des urgences.

Vous pouvez vous y rendre directement :

- de 20h à minuit en semaine,
- de 12h à minuit le samedi,
- de 8h à minuit les dimanches, jours fériés et jours de pont.

Christelle VANHUFFEL et son entreprise de Conception 3D de création de projection 3D sur l'intérieur de biens, afin de les valoriser ou de les relooker. Elle travaille essentiellement avec des professionnels de l'immobilier mais également avec les particuliers en manque d'inspiration pour leurs décorations.

Contact : 06 22 26 88 57

HALLOWEEN PARTY

Halloween approche... Venez frémir dans le labyrinthe de l'horreur ! Il y aura des frissons pour tout le monde, les petits comme les grands ! Venez vivre une soirée d'Halloween digne des plus grandes productions hollywoodiennes.

Restauration et buvette sur place.
Comité des Fêtes : 06 51 33 26 95



DIVAGATION D'ANIMAUX

La divagation des chiens et des chats est interdite par l'article 213-2 du code rural.

Est considéré comme divaguant, tout chien qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de sa voix ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable, d'une distance de plus de cent mètres.

Est également considéré comme divaguant, tout chat trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Ces animaux seront conduits à la fourrière aux frais de leurs propriétaires.